



INVESTMENT DEALERS
ASSOCIATION OF CANADA

bulletin



ASSOCIATION CANADIENNE DES
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES

Personne-ressource :

Sylvie Poirier

Avocate, Mise en application

(514) 878-2854, spoirier@ida.ca

Prière de transmettre aux intéressés dans votre société

BULLETIN # 3456

Le 24 août, 2005

Appel

Décision en appel des sanctions disciplinaires imposées à LVM Canada Ltée et Jean-Claude Paradis

Objet de l'appel Suite à un appel déposé auprès d'une formation d'appel de l'ACCOVAM par LVM Canada Ltée et Jean-Claude Paradis, à l'encontre de la décision sur sanctions rendue contre eux par une formation d'instruction au terme d'une procédure disciplinaire, une audience en appel a été tenue le 15 juin 2005.

Rappelons qu'au terme des audiences disciplinaires, LVM Canada Ltée et Jean-Claude Paradis avaient été acquittés des principales infractions qui leur étaient respectivement reprochées, une seule infraction ayant été maintenue contre eux, en relation avec le traitement inadéquat de la plainte d'un client.

Nouvelles
sanctions
imposées

La formation d'appel a accueilli l'appel et a réduit à 20 000\$ l'amende de 40 000\$ initialement imposée à LVM Canada Ltée et elle a maintenu celle de 10 000\$ imposée à Jean-Claude Paradis. La formation d'appel a aussi maintenu l'exigence imposée à M. Paradis de reprendre avec succès l'Examen pour Associés, Administrateurs et Dirigeants, mais a limité cette exigence aux seules fins d'une réinscription dans une catégorie de dirigeant ou dans une fonction de supervision. Enfin, compte tenu des circonstances particulières de cette affaire, la formation d'appel a annulé les frais qui avaient aussi été imposés aux deux intimés.

Kenneth A. Nason

Association Secretary